

Le Contrat Environnemental avec les Berruyers

L'Agenda 21 de la
Ville de Bourges

Orléans – 3 Juillet 2008



De la prise en compte de l'environnement à celle du développement durable

- **1995** : élection de l'équipe de Monsieur Lepeltier
 - Tri sélectif, achat de voitures propres, suivi de la qualité de l'air, ...
- **2002** : lancement du « Contrat Environnemental avec les Berruyers »
 - Charte environnementale autour de 8 thèmes
- **2004** : Monsieur Lepeltier est nommé Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable
 - Volonté de transformer la charte environnementale en Agenda 21
 - Création de la Direction de l'Ecologie et du Développement Durable
- **2005** : délibération du Conseil Municipal pour lancer la démarche d'Agenda 21
 - Pour passer de la prise en compte environnementale à la prise en compte du développement durable
 - Pour avoir un comportement exemplaire vis-à-vis de la population
 - Pour lancer une démarche de développement durable reconnue au niveau national

15 mars 2005 : le Conseil Municipal vote le lancement d'un Agenda 21 pour la Ville

- L'Agenda 21 de la Ville de Bourges porte le nom de « Contrat Environnemental avec les Berruyers »
- Structuration en 4 axes, 15 thèmes et plus de 130 actions
- Définition des 4 axes de l'Agenda 21 Berruyer :
 - Améliorer la qualité de vie des Berruyers
 - Améliorer le cadre de vie des Berruyers
 - Préserver les ressources naturelles du territoire
 - Informer, sensibiliser et éduquer à la préservation de la Planète
- Instauration d'un Comité de Pilotage Ville / Communauté d'Agglomération

Chaque axe est décliné en thèmes → 15 thèmes

- Améliorer la qualité de vie des Berruyers
 - Limiter les risques et les impacts sur la santé
 - Lutter contre toutes les formes d'exclusion
 - Favoriser un développement économique et solidaire du territoire
- Améliorer le cadre de vie des Berruyers
 - Protéger le patrimoine naturel de la Ville
 - Aménager l'espace public en cohérence avec la préservation de l'environnement
 - Limiter la place de la voiture en ville pour favoriser les déplacements non polluants
 - Lutter contre le bruit
- Préserver les ressources naturelles du territoire
 - Entretien des espaces verts d'une façon durable
 - Gérer et protéger la ressource en eau
 - Améliorer la qualité de l'air
 - Limiter et gérer la production de déchets
 - Développer les économies d'énergie
- Informier, sensibiliser et éduquer à la préservation de la Planète
 - Débattre et recueillir les idées de tous
 - Diffuser l'information et les connaissances
 - Eduquer à la préservation de l'environnement

Chaque thème est décliné en actions

- Exemple : limiter et gérer la production de déchets – 12 actions
 - Amélioration des performances de tri
 - Amélioration de la fréquentation des déchèteries
 - Valorisation des déchets produits par les services municipaux
 - Rédaction de fiches conseils à destination des agents municipaux
 - Implantation de nouveaux points d'apport volontaire
 - Implantation de nouvelles bornes Toutounet
 - Développement de l'action des ambassadeurs du tri
 - Mise à disposition d'autocollants stop-pub
 - Ramassage des encombrants
 - Rappel régulier des consignes de tri
 - Diminution du nombre de sacs plastique distribué par la Mairie
 - Suppression des sacs plastique à usage unique sur Bourges

- L'ensemble des actions des 15 thèmes constitue le programme de l'Agenda 21
⇒ plus de 130 actions en 2008



Qui propose, choisit et met en œuvre les actions ?

- Proposition des actions :

- 15 thèmes = 15 groupes de travail composés d'employés municipaux volontaires et de partenaires de la Mairie en fonction de leurs compétences (Espace Info Energie, Communauté d'agglomération, DDASS, DDEA, ADEME, DIREN, ...)
- Représentants des associations lors des réunions de concertation
- Population par le biais des « Rencontres pour Bourges » et des Conseils de Quartier
- Population par le biais de l'adresse : contrat.environnemental@ville-bourges.fr
- Employés municipaux lors des rencontres de sensibilisation au DD



- Choix des actions :

- Comité de Pilotage (1 par trimestre)

- Mise en œuvre des actions :

- Directions concernées par l'action
 - Diagnostic énergétique des bâtiments communaux = Direction des Bâtiments
 - Nettoyage des voiries avec l'eau de vidange des piscines = Service Propreté Urbaine
 - Création d'une rubrique « Environnement » dans le journal municipal = Direction Communication
 - ...

Mise en œuvre du programme d'actions

- Management transversal par la Direction Générale des services et la Direction de l'Ecologie et du Développement durable
- Financement de l'Agenda 21
 - Pas de ligne budgétaire spécifique « Agenda 21 »
 - Chaque service est tenu de faire la proposition budgétaire nécessaire pour réaliser les actions dépendant de sa sphère d'activité
- Suivi des actions réalisé par la Chargée de Mission Agenda 21
- 1 action = 1 fiche-action de suivi
- Evaluation annuelle de l'ensemble des actions réalisées à la Direction de l'Ecologie et du Développement Durable, à partir des éléments transmis par les services – présentation de l'évaluation en Conseil Municipal

Exemple d'une fiche-action (1^{ère} page)

Fiche-action

Thème	Améliorer les habitudes de tri de l'ensemble de la population
Sujet	Implantation de points d'apports volontaires (papier et verre)
Cible du DD	Environnement – Social
Objectifs	Favoriser la récupération de matières valorisables Améliorer les performances de tri Mettre des PAV à proximité de l'ensemble des Berruyers
Pilote	Service Hygiène – Environnement
Indicateurs de suivi	Nombre de PAV installés / an Performance de valorisation / habitant
Partenaires extérieurs	ADEME, Eco-Emballages, Adelphe
Public visé	Population

Exemple d'une fiche-action (2^{ème} page)

- Tableau de suivi :

	Etat d'avancement				
	Réflexions à engager	Réflexions engagées	Action en cours	Action terminée	Action permanente
2006	x	x	x	x	x
2007	x	x	x	x	x
2008					

- Etat des lieux et résultats :

- 2006 :

153 PAV verre et 124 PAV papier (voir carte pour localisation)

Performance verre : 27 kg / hab. – Performance papier : 21,85 kg / hab.

- 2007 :

153 PAV verre en 2006 + 9 PAV en 2007 et 124 PAV papier en 2006 + 13 PAV en 2007

Performance verre : 28,04 kg/hab. – Performances papier : 23 kg/hab.

- 2008 :

Quelques actions significatives engagées en 3 ans

- Réalisation d'un Bilan Carbone® suivi d'un diagnostic énergétique des bâtiments communaux
- Remplacement de la chaufferie urbaine (passage du charbon au bois – division par 11 des gaz à effet de serre)
- Charte de l'Eco-Aménagement dans le cadre du Plan de Renouvellement Urbain et réflexions pour l'aménagement d'un éco-quartier
- Prime municipale pour l'installation de panneaux solaires (chauffe-eau, chauffage, photovoltaïque)
- Soutien à la création d'un appartement témoin « énergie – eau – déchets »
- Construction de bâtiments éco-responsables (Ecole de Musique, Gymnase des Merlattes, Salle des Fêtes du Moutet, ...)

Quelques actions significatives engagées en 3 ans

- Suppression des sacs de caisse à usage unique dans l'ensemble des grandes surfaces de l'agglomération
- Mise en place d'un système d'arrosage centralisé des espaces verts
- Création d'un site internet de covoiturage (www.bourges.covoiturage.fr)
- Acquisition de véhicules GNV, de vélos, vélos électriques et scooters électriques
- Lancement d'un Agenda 21 scolaire
- Intégration de critères DD dans les marchés publics (produits alimentaires, produits d'entretien, mobilier, fournitures de bureau, photocopieurs, ...)
- ...

La liste complète des actions est disponible sur le site internet :

www.ville-bourges.fr, rubrique « Contrat Environnemental »

Communication autour de l'Agenda 21

- Supports de communication
 - Document de communication de 24 pages
 - Exposition de 5 panneaux 3mx1m
 - Rubrique dans le journal municipal
 - Rubrique dans le journal interne
 - Site internet de la Ville (www.ville-bourges.fr, rubrique « Contrat Environnemental »)
- Modes de communication
 - Présentation du rapport d'évaluation en Conseil Municipal
 - Conférence de presse pour présenter l'évaluation annuelle
 - Points presse ponctuels pour présenter différentes actions
 - Stand de la Ville sur le Festival International du Film Ecologique de Bourges
 - Organisation de manifestations diverses autour du DD (semaine du DD, semaine de la mobilité, ...)
 - Campagne d'affichage sur des sujets ciblés (déchets, sacs de caisse, covoiturage, ...)
 - Conférences (IUT de Bourges, AITF à Orléans, ...)
- Label « Agenda 21 local France »
 - Reçu lors du premier appel à projet du MEDD
 - 1^{ère} ville de la Région Centre à le recevoir



Pour plus d'informations ...

- site internet de la ville : www.ville-bourges.fr, rubrique « Contrat Environnemental »
- contrat.environnemental@ville-bourges.fr
- Anne Billant, Chargée de Mission Agenda 21
Hôtel de Ville
Direction de l'Ecologie et du Développement Durable
11 rue J. Rimbault – 18000 Bourges
anne.billant@ville-bourges.fr
02 48 57 82 38